ECHAFAUDAGES ROULANTS
Montage, vérification et utilisation
Formation basée sur la Recommandation R457

Public visé :

Toutes personnes procédant au montage et démontage des échafaudages roulant, devants maitriser la prévention des accidents et les règles techniques spécifiques.

Prérequis :

- Être reconnu apte médicalement au travail en hauteur
- Utilisation usuelle de la langue française

Durée :

- 7 heures (1 jour)

Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes maximum

Périodicité :

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Echafaudages : Articles R4323-69 à R4323-80 du code du travail
- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du code du travail
- Equipements de protection individuels : Articles R4321-4, R4323-61, R4323-100 et R4323-106 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Objectif général de la formation :

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages roulant en toute sécurité
  La formation, ses objectifs et son contenu correspondent aux exigences du code du travail. Elle s'appuie sur les principes recommandés par la R457, mais il ne s'agit pas d'une formation R457 conventionnée par l'Assurance Maladie

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques
  - Définir le besoin et les contraintes du site.
  - Identifier les caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation.
  - Lire les plans (montage, démontage, transformation)
  - Prévenir les risques liés aux opérations.
  - Prévenir les risques de chutes de personnes ou d'objets.
  - Mesurer la sécurité lié aux changements météorologiques.
  - Estimer les conditions en matière d'efforts de structure admissibles.
  - Sécuriser lors du montage, démontage ou transformation.
  - Appliquer les consignes de sécurité
- Enseignements pratiques
  - Monter et démonter un échafaudage roulant.
  - Appliquer les principes de sécurité sur le poste de travail.
  - Analyser les risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Evaluation
- Bilan de la formation

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Codes de la formation

- Formacode 22297 – Echafaudage
- NSF 230 – Spécialités polyvalentes du BTP

Moyens d'encadrement :
- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPI règlementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement.

Moyens et méthodes pédagogiques :
- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :
- Évaluations diagnostique théorique et sommative théorique (test théorique)
- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.

Moyens techniques à disposition :
- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : échafaudage roulant conçu pour le montage/démontage en sécurité – MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur n'est pas nécessaire) ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire) ; notice de montage de l'échafaudage roulant.
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :
- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
  - ☐ Casque avec jugulaire,
  - ☐ Chaussures de sécurité,
  - ☐ Harnais avec système de retenue antichute (en cas d'échafaudage non-MDS),
  - ☐ Chasuble haute visibilité,
  - ☐ Gants de manutention,
  - ☐ Tenue de travail
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :
- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :
- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :
- Inter : à partir de 290.00€HT